

Règlement Multi sites

« Délai des annulations »

Constatant un nombre très important de désistements de dernière minute, le Centre Social est amené à modifier son règlement pour les raisons suivantes :

La fluctuation des effectifs entraîne des coûts financiers et sociaux au niveau :

- 1) De la gestion de l'encadrement (nombre d'enfants par encadrant très strict)
- 2) Des bus réservés (le choix du car est fonction du besoin du groupe afin d'optimiser les coûts)
- 3) Des arrhes versées aux prestataires (non récupérables)
- 4) Gestion des listes d'attentes,...

Ainsi il est décidé :

Toute inscription annulée trop tardivement sera facturée suivant le règlement ci-après :
 (sauf sur présentation d'un certificat médical)

Activités des mercredis, petites et grandes vacances :

Facturation à 50 %

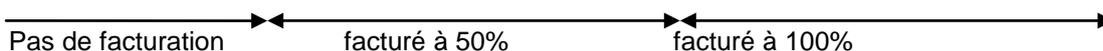
Si l'annulation intervient l'avant-veille après 12h, durant les heures d'ouvertures du Centre Social*

Exemple : pour annuler la présence d'un enfant inscrit le lundi (période vacances) il vous faudra informer le Centre Social le jeudi avant midi.

Facturation à 100%

Si le délai est inférieur

Avant-veille 12h	Veille 12h	Jour de l'activité
---------------------	---------------	--------------------



En vous remerciant pour votre compréhension car c'est avant tout dans l'intérêt des familles et pour une gestion responsable de l'intérêt général.

***rappel des jours et heures d'ouverture du Centre Social :**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h (sauf vendredi 17h)